

EYZAHUT – Bulletin hiver 2025-26



Ouverture de la mairie
au public :

Mardi de 8h à 12h30

**Vendredi de 13h à
16h30**

C'est le dernier bulletin de la mandature 2020-2026 et c'est essentiellement l'occasion de vous souhaiter à tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite et de joie. Nous vous souhaitons bien sur de profiter pleinement cette année encore de cette nature qui nous entoure.

Ce mandat a commencé par une pandémie mondiale et sa dernière année est pour l'instant, placée sous le signe de l'instabilité et des incertitudes nationales et internationales.

Il s'avère que ce Noël a été est un des plus froids depuis 10 ans et la neige était au rendez vous pour satisfaire les enfants ce jour là.

Soyons positifs pour entamer cette nouvelle année.

Très bonne année à tous

Fabienne Simian et toute l'équipe municipale



2026 Elections municipales

Vous trouverez dans ce bulletin une information concernant les changements très importants pour ce scrutin !

Dates des scrutins: **les 15 et 22 mars**

SOMMAIRE

- Edito – Dates
- Info Elections
- Info générales et citoyennes
- Retours en arrière
- Etat civil

Dates 2026 à réserver, précisions par affichage

Vœux de la mairie : Dimanche 11 janvier 18h au restaurant du furet.

Repas des anciens : Dimanche 18 janvier 12h au restaurant du furet.

A venir : présentation d'archives communales

Personne âgée, et/ou isolée : Vous n'avez pas accès à Internet et une information vous intéresse ? N'hésitez pas à appeler la mairie, nous vous aiguillerons vers des associations ou même selon le cas, nous vous aiderons.



Elections municipales prochaines :

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026.

Le mode de scrutin sera identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres.

Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.

Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote. A Eyzahut, il faut 11 conseillers municipaux.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.



Fin du panachage
des bulletins de vote
: la liste est bloquée

Pour voter aux élections municipales de mars 2026, il faut :

être âgé d'**au moins 18 ans**,
être de **nationalité française**, ou
ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union
européenne résidant en France,
être inscrit·e sur les **listes électorales**
de la commune.

Date limite d'inscription sur la liste électorale: 6 février 2026 (sauf déménagement report au 5 mars 2026)



Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez effectuer la démarche en ligne sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr), en mairie ou par courrier en joignant un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Pour une procuration, c'est « simple » il vous faut aller sur le site « maprocuration.com » Puis aller faire vérifier votre identité en gendarmerie ou dans un commissariat. La procuration arrive directement sur le site dédié en mairie.

Déneigement et chemins

Lors des épisodes neigeux, la commune intervient suivant l'épaisseur de la couche de neige, pour dégager les chemins ruraux et voies communales donnant accès aux habitations en priorité. Les chemins privés ne sont pas dégagés. Le passage de la lame entraîne potentiellement des tas de neige devant vos entrées en passant, c'est récurrent chaque année, il est difficile pour la lame de dégager toutes les entrées !

Si vous êtes en difficulté, isolés ou avec des contraintes particulières ces jours là, merci de nous avvertir avec bienveillance, nous interviendrons mais ce ne sera pas notre priorité. Le plus sage est de mettre vos véhicules en prévision d'un épisode neigeux, au plus proche d'un accès public si vous devez partir.

Nous avons encore de temps en temps des dépôts d'objets encombrants au pied des conteneurs de tri ou d'ordures ménagères.

Ces déchets, issus de nos choix de vie, doivent être déposés en déchetterie. Ces dépôts sont compris dans votre redevance incitative, et peuvent se faire avec l'écobadge que nous avons tous. Cet écobadge ou carte déchets, est à demander pour les nouveaux arrivants au service déchets de la Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux, ou en téléchargeant le document nécessaire à votre inscription.

<https://www.ccdb26.fr/vie-quotidienne/gestion-des-dechets/ecobadge/>



La mairie peut aussi vous procurer ce document.

Les nouveaux containers en place pour le tri ont des ouvertures de taille plus réduite que les anciens afin d'empêcher les dépôts d'objets non autorisés.

Merci à tous de penser au Tri et à la diminution de vos déchets, ce même si les coûts augmentent, liés aux augmentations des coûts de prise en charge.



La Région Auvergne Rhône Alpes permet depuis 2025 l'ouverture aux voyageurs des services spéciaux réservés auparavant aux scolaires, sous réserve de places disponibles. Ceci est valable sur l'ensemble des services scolaires drômois, à l'exception des services primaire et maternelles.

La tarification est de 2,20 € par trajet (1,10 € pour les -26 ans ou solidarité)

Les abonnements commerciaux de la gamme tarifaire (-26 ans, plein tarif, solidarité...) sont acceptés aussi.

Cette disposition va en faveur de l'amélioration de la mobilité des territoires ruraux

Demande de travaux et réglementation

Nous vous recevons en mairie pour étudier avec vous vos demandes de travaux, agrandissement, construction, isolation selon les réglementations en vigueur. Le service instructeur n'est pas la mairie, nous sommes la boîte aux lettres, l'archivage et le suivi de vos demandes, mais les accords sont signés par la maire.

Vous devez savoir que la commune est dotée d'un document d'urbanisme : une carte communale qui détermine une zone constructible (petite) et une non constructible, déterminées selon la réglementation. Pour un agrandissement en zone non constructible (dite RNU) vous avez possibilité d'agrandir 30 % de plus que votre surface actuelle avec un maximum de 20 m². Cette règle s'applique à tous et quelque soit la commune.

A ce jour, l'État a mis en place une solution numérique que vous avez eu dans le dernier bulletin, de déclaration de travaux, AD'AU, (Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme) qui vous permet de créer un compte et suivre les réponses.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal démarre à la communauté de communes, ce sera celui ci qui sera en vigueur après sa validation par le conseil communautaire d'ici quelques années. Toutes les communes devront s'investir dans la vision d'urbanisation communale.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes lance une nouvelle initiative destinée aux 2 millions de seniors âgés de 65 ans et plus vivant sur notre territoire : **le Pass'Régiion Seniors**.

Cette carte nominative gratuite offrira à nos aînés des avantages et des réductions auprès d'un large réseau de partenaires régionaux — commerçants, artisans, restaurateurs, associations, et autres acteurs de proximité.

Afin d'élargir ce réseau, nous invitons les collectivités locales à relayer cette opération auprès de leurs acteurs économiques et associatifs.

Chaque partenaire peut ainsi :

- Proposer une offre ou un avantage spécifique réservé aux seniors (ristourne, cadeau, service offert, etc.) ;
- Bénéficier d'une visibilité accrue sur la plateforme régionale ;
- Valoriser son engagement en faveur des seniors et du dynamisme local.

L'inscription gratuite, simple et rapide est accessible en suivant le lien :
https://passregion.auvergnerhonealpes.fr/Partenaire/Presentation_PS.aspx



Frelons asiatiques : que deviennent les nids en hiver ?

En hiver, les nids de frelons asiatiques se vident progressivement. **À partir de la mi-janvier, les nids sont en général abandonnés et ne sont plus réutilisés l'année suivante.** Leur destruction n'a alors plus d'intérêt sanitaire ou écologique, sauf pour des raisons de sécurité (chute de branches, par exemple) ou d'esthétique.

Faut-il encore faire détruire un nid en fin de saison ?

Tant que le nid est actif (présence visible de frelons, va-et-vient régulier), il reste recommandé de faire intervenir un professionnel

pour limiter le risque de piqûres : à proximité immédiate du nid ; pour réduire la naissance et la dispersion des futures reines avant l'hiver.

Lorsque le nid est déserté (aucune activité, « trous » visibles dans l'enveloppe, oiseaux qui viennent picorer), **il n'est plus nécessaire de le faire détruire.** Le nid se dégrade ensuite naturellement.

Pour en savoir plus

Pour une information détaillée sur le cycle de vie du frelon asiatique et l'intérêt de détruire les nids selon la période de l'année, vous pouvez consulter l'article d'ALLO FRELONS : [Que deviennent les nids de frelons asiatiques l'hiver ?](#)

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année.

Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.

N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.

Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone>

ATTENTION 
AU MONOXYDE DE CARBONE

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
ON COMPTE 300 INTOXICATIONS
EN MOYENNE CHAQUE ANNÉE.





Comme chaque année, nous nous sommes retrouvés pour la cérémonie du 11 novembre dédiée aux combattants morts pour la France des guerres passées et actuelles. Après ces instants de recueillement, nous avons partagé le verre de l'amitié.

Le mercredi 17 décembre, la restauratrice et la mairie ont offert aux enfants de la commune un moment de pâtisserie ! Ils étaient une dizaine et ont fabriqué chacun une bûche de Noël au chocolat, entourés de Laure, Marina, Némia et Fabienne pour les seconder. Ils ont profité ensuite d'un goûter de pâtisseries préparées par Laure Dho.



Etat civil

Naissances :

Nous sommes ravis d'annoncer la naissance de 2 nouveaux petits habitants d'Eyzahut : Milo, né en octobre, bien au chaud auprès de ses parents Faustine et Thomas et Eliott, né fin décembre, bien au chaud aussi auprès de ses parents Mélody et Vincent. Bienvenue à tous les deux!

Décès:

Notre doyen Maurice Baussanne nous a quitté dernièrement, nos sincères condoléances à Denise et sa famille.

Pour être dans la liste électronique de diffusion d'informations, d'urgence ou autre, il est nécessaire de remplir le formulaire d'acceptation dans le cadre du Règlement Général de Protection des données, (RGPD). N'hésitez pas à demander cette feuille en mairie si vous n'êtes pas encore dans cette liste.